

Programmation horaire de la chaudière

Les chaudières peuvent fonctionner en mode **manuel** ou **automatique**, alors la température de confort et de réduit s'enclenche en fonction d'une programmation horaire définie au préalable. Pour que cette dernière soit effective et permette des **économies d'énergie** il faut respecter quelques règles.

Tout d'abord des questions à se poser :

L'horloge de la programmation sur le régulateur est-elle à l'heure ? Oui Non

ACTION : Mettez l'horloge à l'heure

La chaudière est-elle en mode automatique (souvent représenté par une horloge) ? Oui Non

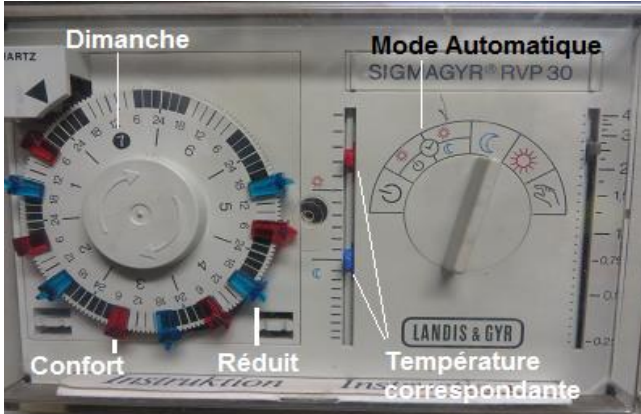
ACTION : Mettez la chaudière en mode automatique

ACTION : Faites correspondre la programmation horaire de la chaudière avec les plages horaires de présence des occupants

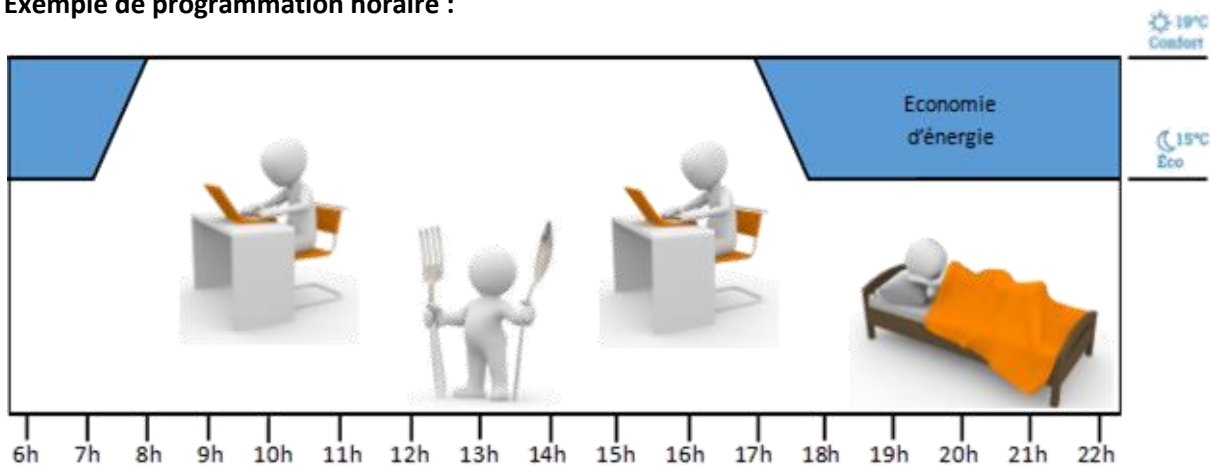
Jour de la semaine	Heure d'arrivée de la première personne	Heure de départ de la dernière personne	Programmation horaire actuelle sur la chaudière*	Nouvelle programmation* admise le
<i>Exemple 1</i>	8h	16h	6h – 22h	6h – 16h
<i>Exemple 2</i>	8h	18h	6h – 22h	7h – 11h et 13h – 17h
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jedi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				

* Demandez à votre chauffagiste d'entrer dans le programme de régulation de la chaudière pour vous donner ces informations et les modifier si besoin.

Exemples de tableau de commande :



Exemple de programmation horaire :



Les paramètres d'usine de la chaudière proposent en général une programmation journalière de 6h à 22h. Afin d'optimiser les consommations énergétiques du bâtiment, il est indispensable d'adapter la période de chauffage à la période d'occupation du bâtiment.

Si les locaux sont occupés de 8h à 12h et de 14h à 18h, les heures de programmation sont à mettre en corrélation au plus juste. Pour cela il faut anticiper la capacité de réaction à la montée en température du bâtiment, appréhender son inertie. Ainsi, si vous n'avez pas de régulateur qui optimise les heures de mise en route du chauffage en fonction du temps de réaction du bâtiment, nous vous conseillons de démarrer le chauffage 2 heures avant le début de l'occupation. Soit dans notre exemple un démarrage à 6h et un arrêt à 18h.

Durant la saison de chauffe, enregistrez les températures ambiantes dans le bâtiment. Si vous remarquez qu'au démarrage du matin la température de confort est atteinte dès 7h au lieu de 8h, vous pourrez décaler l'heure de montée en température à 7h au lieu de 6h.

Pour plus d'informations :
Alter Alsace Energies, Tiphaine CRIQUI
au 03 89 50 06 20 ou tiphaine.criqui@alteralsace.org